



La Fête à Pigou !

L'urgence de prendre en compte le vivant dans l'économie



EN PARTENARIAT AVEC



PARTENAIRES MÉDIAS



AVEC LE SOUTIEN DE



La Fête à Pigou

Synthèse des tables rondes



La Fête à Pigou s'est tenue le 1^{er} juillet 2022 à Ground Control Paris. Elle a été organisée par TEK4life avec Novethic, Entrepreneurs d'avenir, le C3D, OREE, OuiShare, le Printemps écologique, Le Campus de la transition et avec le soutien du Groupe Bouygues et de 2050 Commons.

Pourquoi la Fête à Pigou ?

Conçue pour questionner la notion d'« externalités », la Fête à Pigou se réfère à l'économiste anglais **Arthur Cecil Pigou** qui a traité ces « impacts involontaires » par le principe de « pollueur payeur ». Mais cela n'a pas suffi : un siècle plus tard, les dégâts collatéraux de nos industries menacent désormais, et notre survie, et notre système productif ! Il nous faut donc outiller les acteurs économiques de nouvelles règles pour intégrer les contraintes planétaires dans les pratiques économiques : il s'agit de réduire les impacts et de transformer les manières de vivre et de produire.

La Fête à Pigou s'est attachée à explorer les chemins pour rendre nos activités et nos économies **compatibles avec le vivant**. Six tables rondes ont permis de balayer les leviers pour intégrer les valeurs environnementales et sociales dans les choix stratégiques. Elles sont ici restituées.

Ont été aussi organisés quatre « corners » thématiques illustrant des initiatives concrètes portant sur quatre défis transformatifs : relocaliser la production pour réduire les émissions de CO₂; concevoir des « entreprises - écosystèmes » pour rendre les territoires résilients ; faire durer les produits pour économiser les ressources ; donner du sens à l'investissement pour soutenir la transition. Une **fresque du juste prix** a proposé de révéler les coûts cachés des produits de la vie quotidienne.

Nous remercions le **Conseil académique de TEK4life** qui a préparé l'architecture de la journée : **Pierre Caye, Jean-Paul Karsenty, Corinne Lepage, Amal Marc et Lucile Schmid**.



SOMMAIRE

Plénière 1 – L'économie et le vivant.....4

Plénière 2 – Comment intégrer les coûts cachés écologiques et sociaux ?.....7

Plénière 3 – Quels leviers comptables, fiscaux et réglementaires pour une économie écologique ?.....11

Plénière 4 – Comment l'entreprise contributive revivifie les territoires ?.....14

Plénière 5 – Assurance et solidarité face aux risques bioclimatiques et systémiques.....18

Plénière 6 – Comment investir autrement pour des systèmes productifs éco-compatibles ?...21

Synthèse réalisée par Amal Marc, Annabelle Berger, Anne Huber et Jean-Jacques Perrier

Photos de Anna Ching



Jean-François Simonin, « maître de cérémonie », introduisant les « corners ».

Plénière 1 – L'économie et le vivant

Intervenants

- **Antonin Pottier**, maître de conférences à l'EHESS
- **Hajar Ouahbi**, étudiante et militante pour l'écologie populaire
- **Olivier Passet**, directeur des synthèses économiques, Groupe Xerfi
- Animation par **Taoufik Vallipuram**, président de Ouishare France



De gauche à droite, Olivier Passet, Antonin Pottier, Hajar Ouahbi, Taoufik Vallipuram

Qu'est-ce qu'évoquent l'économie et le vivant ? Des services écosystémiques incompatibles, étudiés de façons séparées ? Quelle articulation ou incorporation pour éviter de considérer le vivant comme un élément au service de l'économie ? Comment lui redonner sa place dans les modèles économiques actuels et stopper son artificialisation ?

En référence à Aristote, **Taoufik Vallipuram** introduit cette première table ronde en distinguant l'économique, l'art de pourvoir au bien-être du foyer (*oikos*), de la chrématistique, l'art d'acquérir de manière illimitée des richesses.

Olivier Passet, responsable des synthèses économiques chez Xerfi, s'est refusé à un discours critique sur l'économie qui serait à la fois trop vaste et une porte ouverte. Tout le monde est convaincu du fait que l'économie et les lois économiques ne respectent pas un principe d'encastrement dans les lois de la biosphère. Le problème naît de l'incapacité à définir et mettre en œuvre des politiques transformatives dans des délais courts. L'exemple traumatique le plus récent est le dernier rapport Blanchard-Tirole, qui montre que les choses ont très peu évolué¹. Au fond, est-ce que notre corpus d'actions et de connaissances n'est pas la première externalité négative sur l'environnement ? Il suffit de lire ce rapport : la clé de tout, c'est ce qui a toujours été au cœur de l'économie utilitariste, c'est-à-dire jouer sur le signal prix pour régler un problème. La question de l'environnement est ramenée à un paramètre unidimensionnel, et à deux croyances non démontrables et non démontrées : le jeu des prix et la magie de l'innovation. On évacue ainsi des questions essentielles autour de la gouvernance de ce système.

1 *Les grands défis économiques*, Commission internationale présidée par Olivier Blanchard et Jean Tirole, juin 2021. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/280510.pdf>



Antonin Pottier

Antonin Pottier revient sur cette relation entre l'économie et le vivant. L'économie n'est qu'un sous-système de la biosphère. Les acteurs économiques voient l'économie comme le système principal et le vivant comme un système extérieur. « *C'est là où intervient la notion d'externalité élaborée par Arthur Pigou qui consiste à dire qu'il y a des choses qui ne passent pas par le système économique mais qui en sortent et qui font retour sur lui. Ce sont par exemple des pollutions qui ne passent pas par le système de prix, mais qui impactent les gens, causent des morts.* »

Ainsi Pigou et la discipline économique après lui, jusqu'au rapport Blanchard-Tirole, proposent d'internaliser les externalités, ce qui semble aussi la direction choisie pour cet événement de la Fête à Pigou. Pour Antonin Pottier, cette approche est restrictive puisqu'elle n'interroge pas la provenance des externalités dont certaines sont le fruit d'un processus social et économique construit.

L'économiste autrichien **Karl William Kapp** (1910-1976) a mis en évidence que le calcul économique privé vise la recherche du profit par tous les moyens². Censé tirer la société vers un mieux selon l'idée libérale, il conduit à déplacer les coûts sociaux et environnementaux : « *Des coûts qui étaient portés par l'entreprise – coûts de reproduction, de la force de travail, de son activité, du capital – sont en fait passés à d'autres acteurs économiques, mais aussi sur le monde vivant* », précise Pottier. Le profit crée des externalités. Le problème est surtout d'en finir avec le processus même d'externalisation, c'est-à-dire le fait que des acteurs économiques privés cherchent à faire porter des coûts sur d'autres types d'acteurs.

Hajar Ouahbi, s'est saisie de la question du choix et des croyances pour repolitiser la question écologique et les enjeux qui en découlent. Selon elle, le processus d'externalisation est un construit social qui découle de choix politiques. C'est le pouvoir politique qui permet aux entreprises de continuer à polluer. « *Autoriser les entreprises à continuer à polluer, c'est reconnaître que la nature est devenue un espace artificiel, tout aussi artificiel que l'espace politique, et qu'il y a donc des enjeux politiques qui s'y orchestrent.* »

Sa réflexion autour des représentations imposées au collectif lui permet d'expliquer comment le marché carbone est devenu omnipotent : les représentations du XX^e siècle nourrissent l'imaginaire d'un monde aux ressources inépuisables et que l'on peut maîtriser, faisant fi des inégalités, qui peuvent librement exploser. Elle interroge : « *La volonté consciente ou inconsciente de taire ces inégalités et la contestation populaire vise-t-elle à permettre aux entreprises de continuer à polluer ?* » La colonisation a conduit les pays occidentaux à s'octroyer des droits d'exploitation du pétrole et donc de pollution. Après les chocs pétroliers, ils ont voulu relancer la croissance en annonçant qu'ils allaient la réguler, mais rien n'a vraiment été fait pour cela, et l'exploitation pétrolière a perduré avec les pollutions qu'elle entraîne.

2 K.W. Kapp (2015). *Les coûts sociaux de l'entreprise privée*, Ed. Les petits matins, 478 p.

La discussion qui suit évoque **René Passet** – le père d'Olivier – avec ses ouvrages « L'économie et le vivant » et « Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire ». ³ Nous n'avons pas véritablement progressé sur les questions que posait René Passet dès les années 1980, regrettent les intervenants. Construire une représentation du monde réel où nous serions en relation avec le vivant revient à maîtriser nos empreintes, à prendre en charge les coûts de reproduction des ressources du système économique, et à arrêter de les faire porter sur la biosphère.

C'est un travail considérable, soumis à un risque d'erreur, qui devrait mobiliser une quantité de connaissances considérables et être soumis à une discussion démocratique permanente. L'économie, avec sa vision unidimensionnelle, sa métrique du prix et son refus des règles socialement construites, a du mal à appréhender un monde multidimensionnel. Le problème est aussi celui de l'éducation, qui doit rendre appropriables les sujets techniques pour que les citoyens puissent se confronter aux modèles d'experts, les transformer et en inventer d'autres. La discussion évoque les conventions citoyennes, avec leurs limites en termes de pilotage des changements et de sur-responsabilisation des citoyens, et les « *serious games* » du type Fresque du climat et Fresque de la renaissance écologique.



Olivier Passet



Hajar Ouahbi

3 *L'Économie et le vivant*, Payot, 1979, 2e éd. *Economica*, 1996 ; *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire : de l'univers magique au tourbillon créateur*, Les Liens qui Libèrent, 2010, rééd. Actes Sud, 2012, 960 p.

Plénière 2 – Comment intégrer les coûts cachés écologiques et sociaux ?

Intervenants

- **Alain Lipietz**, membre du Conseil politique d'EELV
- **Pierre Calame**, essayiste et président du Conseil de la fondation Leopold Mayer
- **Carole Lipsyc**, présidente et cofondatrice de INGIES, fondatrice de l'initiative {contributive}, Créatrice d'innovations sociales
- Animation par **Lucile Schmid**, vice-présidente de La Fabrique écologique



De gauche à droite, Pierre Calame, Carole Lipsyc, Alain Lipietz, Lucile Schmid

Pour **Lucile Schmid**, le titre de l'événement « Fête à Pigou » revêt une forme d'ambiguïté puisqu'il témoigne de l'importance de Pigou dans la définition des externalités et des limites de l'approche pollueur - payeur : « *Faire la fête à Pigou, c'est reconnaître à cet économiste une certaine forme de mérite qui s'inscrit dans une histoire économique, qu'il faut transformer, mais qui existe* ». Associer les coûts sociaux et les coûts environnementaux ne va pas de soi. Avec le mouvement des Gilets jaunes, « *les coûts sociaux nous ont sauté à la figure et ont, d'une certaine manière, retardé un certain nombre de mesures qui auraient pu avoir des conséquences positives sur la sortie de la dépendance aux énergies fossiles* ». La question est donc de savoir traiter ensemble les coûts cachés écologiques et les coûts sociaux. La plénière précédente nous a invités non pas à traiter ce sujet d'intégration d'une manière économique mais en termes démocratiques et politiques.



Alain Lipietz

Alain Lipietz se déclare plutôt de ceux qui disent qu'il faut « fêter Pigou ». L'histoire des taxes « pigouviennes » raconte la volonté de réparer le sabotage de la nature, par exemple les incendies provoqués par les escarbilles éjectées par les locomotives dans les champs à proximité. En rendant obligatoire l'assurance des opérateurs de locomotives et un mécanisme de bonus-malus, une sorte de taxe, les entreprises étaient incitées à concevoir des locomotives qui occasionnaient moins de dommages à l'environnement. L'argent dégagé par les primes d'assurance pouvait aussi servir à indemniser les dommages. Le revers de la médaille, c'est qu'il suffisait aux opérateurs de payer la taxe pour éviter de faire des efforts, d'autant qu'il était facile de reporter ce coût sur les passagers en augmentant le prix du billet.

Dans ce cas, les coûts externes sont facilement identifiables car on connaît les personnes à indemniser et le coût, qui est celui des récoltes endommagées. Cependant, la majorité des cas échappent à ces conditions restrictives et recèlent des coûts cachés, non visibles au premier abord : la pollution de l'air qui provoque l'effet de serre, la pollution plus locale par microparticules qui provoque maladies respiratoires et cardiaques, etc. Dans cette configuration, c'est la loi qui doit prévaloir. La protection du vivant passe par l'interdiction de ce qui le détruit. On sait dire ce qu'est un dommage irréversible, irréparable et dangereux, il faut mettre des règles pour l'interdire ou le limiter (sachant que vivre c'est polluer). Comme l'a mentionné Olivier Passet, les entreprises préfèrent des règles et des normes qui s'appliquent à toutes à des incitations qui ne seront suivies que par quelques-unes. Ainsi, les écotaxes s'appliquent quand l'entreprise ou le particulier pollue, avec deux limites : certains peuvent payer plus facilement que d'autres et, dans ce cas, il leur est possible de continuer à polluer. Les normes et les quotas servent à limiter ces excès. Les avantages des écotaxes sont réels puisqu'elles permettent à l'État de dégager de l'argent pour réparer, indemniser et dépolluer. Mais elles ne peuvent pas remplacer les lois sociales pour réduire les inégalités, ni amener chacun à prendre ses responsabilités.



Carole Lipsyc et Alain Lipietz

Carole Lipsyc propose une interprétation plus large du coût social et des externalités. Il faut s'intéresser non seulement aux effets de la production sur l'environnement et sur les personnes, mais aussi à ses prérequis, à savoir « *tous ces apports individuels que nous faisons, qui sont tenus comme allant de soi et qui permettent non seulement au monde de tourner, mais aussi à la production de s'effectuer* ». Cette activité contributive désigne l'ensemble de nos actes et engagements gratuits du quotidien qui permettent à la société de fonctionner, et qui n'entrent pas dans le cycle lucratif. Une étude de 2021 menée par l'initiative {contributive}⁴ permet de mieux comprendre et définir ce type d'activités. Elle a réuni 250 contributeurs, une soixantaine d'experts dans une quinzaine d'ateliers, 13 auditions et trois groupes de travail. Il en ressort que nous consacrons chacun, en moyenne, 1 408 heures par an à l'activité contributive, en France, soit l'équivalent de trois journées de travail par semaine. Si l'on valorise ces heures selon la méthode traditionnelle du coût de remplacement – combien coûterait ces heures si on devait les payer –, on arrive au total en France à 1 557 milliards d'euros soit 68 % du PIB. Il

4 <https://contributive.org/fr/pages/lenquete-contributive-2021>

faut donc 1 557 milliards d'euros de contributions gratuites ou quasi gratuites pour produire les 2 300 milliards du PIB. Par exemple, dans le sport, les bénévoles représentent un apport équivalent à 11 milliards d'euros pour les entreprises du sport qui réalisent 78 milliards de chiffre d'affaires, sans tenir compte des droits de diffusion. Comme le dit le socio-économiste Roger Sue, membre de l'Initiative {contributive}⁵, l'activité contributive est l'activité qui permet l'activité productive.

Il faut cesser d'assigner l'activité contributive au désintéressement et reconnaître son importance économique vitale ainsi que le mérite et les droits des contributeurs. Cela revient à mettre en place des dispositifs imaginés pour que l'économie productive soutienne l'activité contributive : le « pacte d'activité contributive » n'est destiné à soutenir les contributeurs, qui octroie des avantages aux contributeurs (avantage en mobilité ou en culture, revenu contributif), et le « certificat de contributions sociales et environnementales », dont l'acquisition rémunère le pacte.

Lucile Schmid note que l'on est passé de la question des coûts à celle de la valeur, notamment celle que l'on attribue aux activités « invisibles », dont l'importance sociale est réapparue durant la pandémie de covid-19.



Pierre Calame

Pierre Calame met en exergue trois croyances, des idées « *qui se sont fabriquées un moment donné et qui ne bougent pas, alors que la réalité a changé radicalement* ». D'abord, la croyance dans l'État souverain a structuré notre regard sur ce que nous devons faire : notre responsabilité est limitée aux émissions sur le sol national, ce qui est totalement erroné puisque l'empreinte écologique de chacun de nous est mondiale. Ensuite la croyance en l'économie – alors que ses prémisses n'ont pas évolué en trois siècles – qui nous entraîne dans une pensée magique faite d'oxymores tels que croissance verte, développement durable, économie écologique. Enfin, la croyance juridique nous amène à traiter la responsabilité comme nous le faisons autrefois, alors qu'elle a changé de nature avec la prise en compte du vivant.

Pour dépasser ces croyances, il nous faut instaurer une traçabilité et donc une mesure de nos empreintes écologiques à l'échelle mondiale. Il faut revenir aussi à « l'œconomie » (*oikos* : maison, propriété, avoir, et *nomos* : usage, règle de conduite), comme on la définissait du temps de Carl Von Linné, c'est-à-dire une gestion prudente des biens. L'œconomie, c'est l'art d'assurer le bien-être de tous en mobilisant toutes les ressources de notre intelligence, de notre technologie, dans le respect des limites des ressources de la planète, notre *oikos*⁶. Si la révolution industrielle a donné l'illusion de ressources planétaires illimitées, « *on revient à la réalité inverse de la finitude radicale de la planète, dont la question des émissions de gaz à effet de serre est l'expression la plus évidente* ». Le retour à

5 <https://contributive.org/fr/>

la réalité dépend moins de la mise en évidence des coûts cachés de la production et de la consommation que d'une gouvernance qui organise un rationnement capable d'économiser les ressources et de réduire de 6 % par an nos émissions de gaz à effet de serre.

Quant à la responsabilité, il faut engager sa métamorphose pour en réviser les différentes dimensions, et construire progressivement une charte européenne des responsabilités humaines qui soit le pendant de la charte des droits humains. Le problème n'est alors pas tant de donner une personnalité juridique au vivant que de définir la responsabilité que nous avons vis-à-vis de lui.

Les Assises du climat, que Pierre Calame a coorganisées en 2021⁷, ont mis en évidence quatre critères d'efficacité qu'il faudrait combiner pour mener une politique climatique sérieuse : prendre en compte l'ensemble des gaz à effet de serre, y compris importés ; imposer une responsabilité en termes de résultats annuels d'au moins 6 % de réduction des émissions par an ; ancrer la justice sociale dans les décisions présidant au rationnement ; entraîner l'ensemble des acteurs.

La seule solution qui satisfait ces quatre critères consiste à mettre en place des quotas individuels, égaux pour tous et négociables, ayant un effet de levier, de façon à atteindre le bien commun avec le minimum de contraintes sur les uns et les autres. Or les discours actuels soutiennent l'inverse : dans les rapports de la Convention citoyenne pour le climat, on lit plus de 200 fois le mot « obligation » et plus de 200 fois le mot « interdiction ». Pour Calame, ce régime d'obligations et d'interdictions est « *infaisable* ».

Lucile Schmid note que la question de coûts cachés semble finalement dépassée et qu'il faudrait surtout porter une vision renouvelée de l'économie et de ses rôles, que ce soit par le biais des écotaxes, des activités contributives, ou de la sortie de fausses croyances. L'enjeu essentiel est de définir le rôle des citoyens dans l'action en modifiant la culture du pouvoir.

Dans la salle, **Jacques** demande si les mécanismes des certificats blancs, qui ont des effets bénéfiques sur les comportements de tous les acteurs, ne sont pas sous-utilisés. **Chloé** s'interroge sur la distinction entre contributions positives et négatives, sur leur valorisation et leur réglementation par quotas ou par écotaxe. **Sarah** craint que la transition ait du mal à s'affranchir des biais et fraudes du système actuel. **Alain Lipietz** répond qu'il n'est pas toujours simple de distinguer ce qui est positif ou négatif. Transformer un espace sauvage en jardin est-il positif ou négatif ? **Carole Lipsyc** croit beaucoup en l'expérimentation collective sur ce point, pour découvrir ce qui marche. Les certificats en font partie.

La discussion s'ancre ensuite sur les activités contributives. **Alain Lipietz** observe que Karl Marx a parlé dès le départ des conditions générales extérieures de l'activité capitaliste. Fernand Braudel définit l'activité contributive comme le premier étage de la civilisation matérielle, avant l'économie marchande et avant l'économie financière. Le féminisme de la deuxième vague a obligé l'Insee, dans les années 1970, à commencer à mesurer la contribution gratuite des femmes, supérieure en nombre d'heures de travail à la totalité du travail salarié masculin et féminin ! Et l'économie sociale et solidaire a créé des obligations de comptabilité du travail contributif. **Carole Lipsyc** remarque toutefois que cette obligation concerne les associations, qui ne représentent que 4 % de l'activité contributive, mais pas les coopératives et les entreprises. **Lucile Schmid**, en conclusion, ajoute que les écrits de Sophie Swaton, philosophe et économiste de l'université de Lausanne, sur la question du revenu de transition écologique sont intéressants pour cette discussion⁸. Il s'agit d'associer les rémunérations à un projet de société collectif qui soit au service de la transition écologique dans les territoires.

6 Pierre Calame, *Essai sur l'œconomie*, Paris, éditions Charles Léopold Mayer, 2009, <https://www.eclm.fr/livre/essai-sur-l-oeconomie/>

7 <http://assisesduclimat.fr/>

8 Sophie Swaton, *Pour un revenu de transition écologique*, PUF, 2018, ; *Revenu de transition écologique, mode d'emploi*, PUF, 2020.

Plénière 3 – Quels leviers comptables, fiscaux et réglementaires pour une économie écologique ?

Intervenants

- **Flore Berlingen**, plaidoyer écologie et communs
- **Sylvie Gillet**, directrice du Développement et de la Biodiversité, ORÉE
- **Louis Dupuy**, économiste spécialiste des questions de soutenabilité environnementale et sociale des entreprises et des territoires
- **Vincent Auriac**, directeur d'Axylia
- Animation par **Dorothee Browaeys**, présidente de TEK4life



Vincent Auriac et Flore Berlingen

Pour **Dorothee Browaeys**, le mot-clé de cette table ronde est « architecture » pour répondre au défi de cohérence entre les nouvelles représentations. Le monde a changé : nous sommes à l'ère de l'Anthropocène. Les limites planétaires ne sont pas négociables : elles impliquent un « nouveau régime économique » compatible avec ces limites climatiques et écologiques. Or, nous n'avons pas beaucoup de temps pour changer la trajectoire. La vision du « donut » développée par Kate Raworth est inspirante pour montrer que les neuf frontières planétaires et les douze exigences sociales mettent sous contraintes nos pratiques économiques.

La comptabilité n'est pas seulement une affaire technique. C'est notre fabrique de valeur collective qui assure quatre fonctions :

- Que prendre en compte ?, qui implique d'assumer des représentations nouvelles.
- De quoi être comptable ?, qui signifie des engagements à respecter.
- A qui rendre compte et de quoi ?, qui destine les renseignements comptables aux citoyens.
- Que compter et comment ?, qui mobilise une dimension technique mais aussi politique (quelles finalités ?).

Flore Berlingen, militante de l'écologie et des communs et auteure de « Permis de nuire, sous le règne des pollueurs-payeurs » (2022), met en cause le principe pollueur-payeur. Ce même principe, qui structure le mécanisme de la responsabilité élargie du producteur (REP), produit de nombreux écueils qu'elle a pu observer pendant dix ans, quand elle dirigeait Zero Waste France. La REP consiste à organiser et financer les filières de recyclage des déchets des entreprises par les metteurs en marché.

Mais elle ne permet pas de réduire la quantité de déchets produits. Par exemple, pour les emballages, on constate une augmentation quantitative de 20 % depuis 1992 (vs +15 % de la population) !

Il manque un traitement du problème à la source. Le principe pollueur-payeur recouvre la compensation carbone, la compensation écologique, les marchés carbone et a deux piliers, l'un économique, l'autre juridique. Élargir la responsabilité peut être une réponse : que peut-on faire de mieux ? Comment ne pas créer d'externalités ? Le principe de pollueur-payeur ne construit pas la bonne architecture. Du point de vue économique, il s'agit d'un problème de mesures et de temporalité, et pas d'un problème technique. Du point de vue juridique, le biais est d'élargir la responsabilité, le corollaire est l'élargissement des pouvoirs.



Louis Dupuy

Louis Dupuy, économiste à l'APESA, explique que les modèles de comptabilité écologique permettent de rendre visibles des choses qui n'ont pas de valeurs, de les matérialiser, avec pour finalité la révision des modèles d'affaires. L'architecture comptable reflète nos intentions. Différentes méthodes de comptabilité dites « mutli-capitiaux » sont développées avec plusieurs logiques, par exemple :

- La méthode *LIFTS (Limits and Foundations Towards Sustainability)* : elle vise à déterminer la viabilité de l'entreprise comprise entre les limites planétaires et les fondations sociales (*Donut*).
- La méthode *SEMA (Sense Making Accounting)* : elle cherche à réconcilier l'organisation opérationnelle de l'organisation et sa comptabilité.
- Le modèle *CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology)* : il réorganise le bilan avant le compte de résultat, en déterminant une dette écologique.

Ces méthodes mettent le doigt sur ce qui n'est pas soutenable dans les activités des acteurs économiques, pour tracer des lignes rouges, mais ne donnent pas toutes les indications attendues sur ce qui est intéressant, soutenable et positif dans ces activités, pour encourager ce qui va bien. La comptabilité est une vision subjective des enjeux qui nous concernent : matérialisation de l'enjeu carbone par les réductions des émissions de GES, cadre de budgets à l'échelle planétaire, nationale, et des entreprises. Les résolutions suivent ces logiques.

Sylvie Gillet, directrice du développement chez Orée, souligne un basculement dans les attitudes des entreprises qui, notamment avec la coalition *Business for Nature*⁹, prônent que les pouvoirs publics les obligent à agir. La biodiversité a fait l'objet de beaucoup de déclarations et de conventions. Les vingt objectifs d'Aichi, entre 2010 et 2020, se sont matérialisés sous forme d'un accord-cadre sur la biodiversité à intégrer dans les législations nationales. Un prochain accord cadre mondial sur la diversité biologique devrait être conclu fin 2022 à Montréal.

⁹ <https://www.businessfornature.org/>

De nouvelles normes s'imposent comme système d'alignement pour réinventer la notion de performance : par exemple, le Pacte vert européen (décembre 2019) déploie aujourd'hui un arsenal de cadres que sont la *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR, novembre 2019), le Règlement sur la taxonomie (juin 2020), la directive *Corporate Sustainability Reporting* (CSRD, avril 2021). Le réseau des *Science Based Targets*¹⁰ intègrent des objectifs climatiques et écologiques fondés sur des bases scientifiques dans les stratégies des entreprises. Ces initiatives qui fleurissent vont amener tous les acteurs à se positionner dans la transition écologique.



Vincent Auriac et Flore Berlingen

Vincent Auriac, fondateur d'Axylia, remarque que les critères ESG (environnement, social, gouvernance), qui organisent la finance responsable, ne marchent pas, ne permettent pas de donner le juste prix des produits. Axylia propose une manière simple de rendre compte de la facture carbone de sociétés du CAC40. Son indice « Vérité 40 »¹¹, appliqué aux entreprises françaises cotées en bourse, est fondé sur la capacité des entreprises de régler leurs factures carbone (le « Score carbone »), pour une tonne de CO₂ à 100 euros et en prenant en compte leurs émissions indirectes (scope 3). Il en ressort qu'une société du CAC 40 sur deux serait incapable de payer sa facture carbone. Cela ira de mal en pis : l'inflation du prix du carbone est de 6 % par an, ce qui portera le prix de la tonne carbone à 230 euros en 2030 et à 700 euros en 2050. Le prix du carbone a l'avantage de donner une représentation claire des impacts induits par les entreprises et d'orienter les investisseurs. En comparaison, l'évolution des normes comptables est lente et reste très loin des citoyens et peu démocratique.

10 <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/>

11 <https://www.axylia.com/v%C3%A9rit%C3%A940>

Plénière 4 – Comment l'entreprise contributive revivifie les territoires ?

Intervenants

- **Cécile Renouard**, professeur, directrice de recherche à l'ESSEC, présidente du Campus de la transition
- **Alexis Nollet**, cofondateur d'Ulteria
- **Fabrice Bonnifet**, président du C3D et directeur du développement durable & qualité , Groupe Bouygues
- Animation par **Patricia Cortijo**, directrice du conseil, Utopies.



De gauche à droite, Cécile Renouard, Patricia Cortijo, Fabrice Bonnifet, Alexis Nollet

Patricia Cortijo précise que la table ronde vise à questionner la place de l'économie contributive dans la revitalisation des territoires. Depuis dix ans, le local fait partie des engagements et des convictions d'Utopies au travers, par exemple, d'études sur l'autonomie alimentaire, avec le constat d'un très faible taux d'autonomie des aires urbaines (soit une forte dépendance vis-à-vis des importations). La multiplication des initiatives locales témoigne la volonté des collectivités territoriales de coupler le développement local et la transition. La revitalisation des territoires est soutenue par l'intérêt de plus en plus exprimé des consommateurs pour les circuits courts. Utopies a lancé un groupe de travail autour du concept d'« entreprise pollinisatrice » proposé par l'économiste américain Michael Shuman, qui explique les leviers dont disposent les entreprises pour créer un entrepreneuriat de territoire¹².

Cécile Renouard indique que la RSE a souvent été comprise comme une réponse philanthropique des entreprises à des demandes de communautés locales, sans lien avec la nécessité de traiter les effets de leurs activités sur les parties prenantes et l'environnement. Suite aux efforts menés à l'échelle internationale pour réfléchir aux liens entre entreprise et droit humain, et dans le cadre du « *Global Compact* » des Nations Unies¹³, les entreprises ont été invitées à s'engager volontairement. Sous la pression onusienne, la Commission européenne a donné une définition pragmatique de la RSE en 2011 comme « maîtrise par une entreprise de ses impacts ». L'entreprise doit cartographier les effets de différentes natures de ses activités sur différents types de parties prenantes, à un niveau local,

12 Michael H. Shuman, *The Local Economy Solution: How Innovative, Self-Financing "Pollinator" Enterprises Can Grow Jobs and Prosperity*, Chelsea Green Publishing Co., 2015.

13 <https://www.unglobalcompact.org>

territorial, ou beaucoup plus large. Puis à partir de là, rendre compte de la façon dont elle traite ces impacts, pour essayer de minimiser ses impacts négatifs ou de les réparer. La RSE intègre aussi des éléments comme la loi sur le devoir de vigilance, et finalement une responsabilité systémique d'entreprise, et pas simplement sociale, sociétale et environnementale. *« Avoir une économie contributrice au niveau territorial oblige à regarder la convergence entre les logiques financières et extra-financières, d'où l'idée de responsabilité systémique. »*

Ulteria est un « écosystème créateur de valeurs pour l'Homme et le vivant », une entreprise de création bois et d'agencement écologique de magasins au chiffre d'affaires de 25 M€ pour 200 employés, implantée en Bretagne, Bergerac et dans l'Yonne. En présentant son histoire, son cofondateur **Alexis Nollet** témoigne de la capacité de repenser le sens de l'entreprise, son rôle au sein du territoire, la responsabilité de ses dirigeants, le partage des richesses, la notion de propriété. Une interrogation éthique et philosophique qui l'a conduit, avec son associé Sébastien Becker, à s'intéresser à l'écologie intégrale. Ce projet s'est matérialisé dans la construction à Saint-Bris-le-Vineux, près d'Auxerre, d'un campus incluant une ferme en permaculture, une école Montessori, un projet de crèche, un centre de formation et une maison éco-citoyenne de la transition¹⁴. L'atelier bois Mobilwood a été conçu pour pouvoir être déconstruit intégralement et être recyclé comme stock de matières utiles. Le projet est mené en concertation avec le Conseil régional et la Banque des territoires.



Fabrice Bonnifet

Fabrice Bonnifet, directeur du développement durable Groupe Bouygues, souligne le paradoxe de la construction, qui est locale, et des matériaux employés, qui viennent parfois de loin, avec des coûts élevés de transport et une forte empreinte carbone. Le BTP (bâtiment et travaux publics) fait face à cinq grands défis. Le premier est la production de déchets : c'est l'industrie qui produit le plus de déchets (43 millions de tonnes/an en France) et qui consomme le plus de ressources minérales. Mais le taux de recyclage des matériaux n'est que de 60 %, et seulement 0,1 % des matériaux sont réemployés à l'identique. Or l'empreinte carbone est surtout le fait de la construction des bâtiments, moins de leur fonctionnement depuis la nouvelle réglementation thermique. Fabrice Bonnifet propose un nouveau modèle économique, expérimenté aux Pays-Bas et en France, dans lequel les constructeurs resteraient propriétaires des matériaux de façon à pouvoir les réemployer en tout ou partie lorsque les bâtiments deviendraient hors d'usage. Il soutient aussi l'idée, comme dans le cas d'Ulteria, de constituer des banques territoriales de matériaux, réutilisables sur place, dans le cadre d'une économie circulaire territoriale.

¹⁴ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/yonne/yonne-ulteria-projet-unique-europe-train-voir-jour-saint-bris-vineux-1899116.html>

Le deuxième défi est l'artificialisation du vivant. La réglementation incite désormais à rénover et réhabiliter plutôt que de construire du neuf sur des zones non construites. Il s'agit d'inscrire le « zéro artificialisation nette » dans le modèle économique des entreprises du BTP. La rénovation est plus porteuse d'emplois que la construction elle-même¹⁵.

Le troisième défi est de répondre à la pénurie chronique de main d'œuvre qualifiée, du fait du manque d'attractivité des métiers du BTP. Cette pénurie touche les métiers de la construction traditionnelle mais aussi ceux de la construction écologique, plus modulaire. La formation de ressources qualifiées et qualifiables aux nouveaux métiers du BTP est un enjeu crucial sur tout le territoire.

Faire du logement abordable constitue le quatrième défi. Il faudrait recourir à des habitats plus frugaux et participatifs, avec des zones partagées et mutualisées. L'objectif de la maison individuelle pour tous n'est pas tenable d'un point de vue écologique. Il faut réinventer la notion du « vivre ensemble ».

Enfin, le dernier défi est la réversibilité des bâtiments, pour leur donner des usages multifonctionnels. Il nous faut sortir de la logique des spécialisations du territoire, avec des zones de bureaux, des zones commerciales, des zones d'habitations qui provoquent des déplacements très émetteurs de gaz à effet de serre. De même, il faut repenser l'usage de certaines infrastructures qui sont sous-utilisées car trop spécialisées sur un usage particulier.



Patricia Cortijo

Patricia Cortijo demande à tous les intervenants ce que les différents changements et défis évoqués signifient en termes d'organisation, de collaboration ou de gouvernance.

Il va falloir construire beaucoup moins, 400 000 logements aujourd'hui mais 100 000 en 2050, soit passer de 244 000 rénovations aujourd'hui à 700 000, selon Fabrice Bonnifet. Pour Cécile Renouard, l'expérience du Campus de la transition, implanté dans un château sans chauffage de Seine-et-Marne, illustre bien l'importance de rénover des bâtiments anciens. La coopération, la conception multi-usages, l'engagement dans la « vie commune » sont au cœur du projet du campus. Les connexions avec le réseau d'écolieux de la coopérative Oasis¹⁶ permet au campus d'étudier en quoi les habitats partagés contribuent à améliorer l'empreinte écologique et le lien social sur les territoires. Patricia Cortijo note que la capacité de participer à des réseaux locaux est en effet une clé. Les régions qui ont des réseaux très forts comme la Bretagne sont celles où l'entrepreneuriat de territoire est le plus vivace.

15 Construction neuve et rénovation : les points communs des scénarios ADEME, négaWatt, Shift-PTEF et Pouget Consultants / Carbone 4, mars 2022, <https://theshiftproject.org/article/logement-points-communs-scenarios/>

16 <https://cooperative-oasis.org/>



Alexis Nollet

Alexis Nollet renchérit en observant que toute entreprise suffisamment libre pour inventer un modèle économique moins axé sur le profit a tout à fait vocation à s'insérer dans des projets de vie territoriaux, comme « *un outil du territoire pour bien vivre ensemble* ». Les grands groupes n'ont pas cette agilité, mais leur connexion au territoire n'en reste pas moins fondamentale, précise Fabrice Bonnifet. En effet, la pandémie et la guerre en Ukraine ont montré qu'il faut re-territorialiser les productions si l'on veut gagner en résilience. L'assemblage local d'un puzzle fait de pièces venant de différentes régions du monde ne marche pas si l'une des pièces vient à manquer, comme c'est souvent le cas actuellement. Selon lui, il faudra une génération pour que le modèle constructif évolue vers du « semi-modulaire » fait de fabrications et de montages réalisés localement.

Alexis Nollet regrette que, dans le système actuel, la valeur sociale et écologique des projets ne soit pas prise en compte. On peut vouloir expérimenter comme le fait Ulterià, mais ce modèle est coûteux et sera difficile à maintenir sans soutien des pouvoirs publics.

Plénière 5 – Assurance et solidarité face aux risques bioclimatiques et systémiques

Intervenants

- **Michèle Lacroix**, directrice de la soutenabilité, SCOR
- **Yamina Saheb**, analyste senior en politique climatique, corédactrice du dernier rapport du GIEC
- Animation par **Arnaud Dumas**, rédacteur en chef, Novethic Essentiel



De gauche à droite, Arnaud Dumas, Michèle Lacroix, Yamina Saheb

Après avoir rappelé quelques caractéristiques du changement climatique, **Arnaud Dumas** indique que les pertes économiques mondiales qui lui sont dues dépassent les 200 milliards de dollars par an. Moins de la moitié de ces pertes sont assurées. Or cette partie ne sera plus assurable à mesure que les aléas climatiques deviennent des certitudes.



Yamina Saheb

Yamina Saheb indique qu'au rythme actuel le réchauffement moyen devrait être d'un petit peu plus de 3°C à la fin du siècle (donc bien plus en Europe). « *Pour rester à 1,5 °C, il faudrait dès maintenant mettre en place des politiques ambitieuses de réduction des émissions, et pas le bricolage ou le*

greenwashing que l'on observe aujourd'hui », estime-t-elle. L'Accord de Paris et les négociations internationales ne comptent pas les pollutions engendrées dans d'autres pays par des productions qui nous concernent. Cela fausse la donne. La réduction de nos émissions de 55 % en 2030 par rapport à 1990 ne tient pas compte de cette empreinte non territoriale. Si l'on compte les émissions cumulées, la date requise pour atteindre la neutralité carbone en tenant compte de l'augmentation de la population mondiale devrait être autour de 2030, et non de 2050. Dès lors, toutes les politiques de neutralité carbone produites pour 2050 sont erronées. Cette fausse flexibilité augmente les risques climatiques et les coûts en argent et en vies humaines qui leur seront associés.

La question climatique est politique mais est souvent présentée de façon incompréhensible pour les citoyens. Les dichotomies des sciences du climat entre risques de l'adaptation et de la vulnérabilité d'un côté et atténuation des risques de l'autre font qu'on n'a pas l'habitude d'étudier les risques climatiques.



Michèle Lacroix

Michèle Lacroix rappelle que les assureurs s'appuient sur les scénarios proposés par les experts du climat afin d'imaginer les risques qui pourraient se produire et la façon dont on pourrait les tarifier au plus juste, de façon à optimiser la couverture de ces risques. Le réassureur intervient quand l'assureur n'a plus assez d'argent, et donc pour prendre le relais de l'assurance des biens et des populations. Pour réussir ce défi, les assureurs pratiquent la diversification, fondée sur le principe que la probabilité d'ouragans aux États-Unis, de typhons en Asie, de tempêtes en Europe, et d'inondations en Afrique survenant la même année est très faible. Si l'on prend les six plus grandes catastrophes naturelles du monde, la probabilité pour qu'elles se produisent la même année n'est que d'une fois tous les 17 milliards d'années. En combinant des couvertures de risques dans des endroits différents, les assureurs peuvent donc collecter des primes en Europe pour payer les sinistres survenus outre-Atlantique, et inversement.

Avec le changement climatique, ce principe de diversification devient difficilement tenable puisque la fréquence des catastrophes nécessite d'augmenter les primes d'assurance dans tous les endroits à la fois, au détriment des pays les plus pauvres qui sont déjà dans l'incapacité d'assurer leurs risques. Dans un lieu soumis chaque année à un ouragan, le prix d'assurance d'une maison peut atteindre celui de la maison.

Il faut donc développer des stratégies d'atténuation, pour ne pas atteindre des points de non-retour qui feraient que trop d'espaces deviendraient non assurables, et des stratégies d'adaptation, pour protéger les populations à temps. Les centaines de milliards de dollars d'indemnisation annuelle ne

pourront être couvertes seulement par la sphère privée, il faudra que les pouvoirs publics prennent leur part. Les assureurs ont le devoir d'assurer ceux qui « font bien » qui réduisent leurs risques et d'accompagner ceux qui font moins bien en les sensibilisant aux risques.

Yamina Saheb estime que les assureurs ne prennent pas de risques puisqu'ils font reposer l'augmentation des coûts d'assurance sur les assurés par le biais de l'augmentation des primes, de façon à conserver leurs profits. L'assurance devrait relever du domaine public. Elle regrette la position des assureurs consistant à accompagner ceux qui prennent encore trop de risques, à assurer des centrales à charbon ou à gaz, jugeant que cela continue d'encourager les pratiques qui conduisent à la catastrophe climatique.

Michèle Lacroix insiste en réponse sur le rôle de l'assureur comme conseil des solutions à apporter pour diminuer les risques, comme accompagnateur de la transition, des agriculteurs notamment, avec potentiellement des tarifications différenciées en fonction de leurs pratiques. Mais **Yamina Saheb** explique qu'il faut cesser dès maintenant de soutenir les modèles extractifs qui polluent ou détruisent la planète. C'est non pas une transition qu'il faut mener mais une métamorphose. Le secteur assurantiel devrait se positionner pour jouer un rôle dans le « bon chapitre » de l'histoire.

Le débat se cristallise ensuite sur le principe de l'assurance, les assureurs étant accusés de « faire du fric » en continuant d'assurer des actifs nuisibles. **Michèle Lacroix** défend le principe de la mutualisation, les uns payant pour renflouer le matelas financier qui permettra d'indemniser d'autres qui ont beaucoup perdu. Mais la limite du système semble atteinte lorsqu'il s'agit de faire payer des primes d'assurance démesurées à ceux qui sont confrontés aux risques les plus grands.

Ce débat a donc marqué une nette opposition entre une vision scientifique du problème climatique marqué par la sensibilité à l'urgence et aux conséquences humaines et environnementales des dégâts actuels et à venir, qui nécessitent une « métamorphose » immédiate des modèles économiques, et une approche pragmatique du monde de la réassurance qui ne peut cesser d'assurer les acteurs qui peuvent encore l'être, et choisit de les accompagner dans une transformation complexe et prudente pour atteindre la neutralité carbone.

Plénière 6 – Comment investir autrement pour des systèmes productifs éco-compatibles ?

Intervenants

- **Maxime Mathon**, directeur des relations extérieures et de la communication, Alpha Value, fondateur du site doublemateriality.org
- **Marie Ekeland**, fondatrice de la société 2050 Commons
- **Oriane Wegner**, membre de l'Institut Rousseau
- **Jon Sallé**, responsable de l'observatoire FAIR
- Animation par **Marion Cohen**, créatrice de theothereconomy.com



De gauche à droite, Maxime Mathon, Oriane Wegner, Jon Sallé, Marie Ekeland, Marion Cohen

Répondre aux enjeux du XXI^e siècle veut dire transformer profondément notre économie. Au cœur de cette transformation, l'investissement est un thème-clé, introduit **Marion Cohen**. Ce thème pose plusieurs questions : pourquoi investir ? Investir dans quel type de secteur, quel type de projet ? Qui sont les porteurs de projets de transition ? Qui sont les financeurs de cette transition ? Avec une rentabilité financière attendue de 10-15 %, peut-on réellement financer la transition ?



Oriane Wegner et Jon Sallé

Oriane Wegner observe que l'une des raisons pour lesquelles ni les acteurs publics, ni les acteurs privés n'avancent suffisamment vite pour atteindre les objectifs de neutralité carbone n'est pas le manque

d'argent mais l'incertitude. Celle qui est liée au réchauffement climatique lui-même, l'incertitude d'un certain nombre de facteurs sociaux-économiques, scientifiques, etc. Cette incertitude multifactorielle provoque un effet d'inertie. L'État doit alors retrouver son rôle de planificateur et mobiliser des leviers réglementaires, fiscaux, et budgétaires.

L'Institut Rousseau estime que les investissements publics supplémentaires nécessaires pour atteindre nos objectifs dans le scénario tendanciel est de 36 milliards d'euros par an entre 2022 et 2050¹⁷. Le plan d'urgence contre la covid-19 a coûté 40 milliards en 2020. Il faut donc en gros renouveler ce plan d'urgence tous les ans jusqu'à 2050. A cela s'ajoutent des investissements privés nécessaires pour un ordre de grandeur de 21 milliards, soit un total de 57 milliards d'euros. L'essentiel des financements totaux, environ 60 %, devrait porter sur le secteur des transports et sur le bâtiment. Viendraient ensuite l'énergie et l'agriculture. Une certaine partie des investissements pourront être de la réorientation et du désinvestissement (ex : réduire le nombre de véhicules, d'avions). La rénovation devra également être prise en charge par l'État en incluant la justice sociale puisqu'une partie des ménages ne pourra pas participer à la transition.

Le rapport de l'Institut Rousseau conclut sur deux messages importants : atteindre la neutralité carbone aura aussi des aspects positifs sur la balance commerciale jusqu'à 2050 et pourra créer jusqu'à 300 000 emplois. Par ailleurs, les banques publiques doivent pouvoir être « musclées » pour supporter cette transition.



Maxime Mathon

Maxime Mathon souligne que les acteurs des marchés s'intéressent avant tout aux problématiques globales découlant des ODD et de l'Accord de Paris. Or il n'existe pas de norme ou de cadre global de l'investissement responsable. Ainsi les fondamentaux dont les investisseurs ont besoin pour déclencher un mouvement de durabilité au sein des entreprises n'existent pas. Il est incontestable que la comptabilité des entreprises est le cœur du moteur économique, mais on n'a compris qu'il fallait la modifier seulement depuis quelques années. Les réticences sont fortes car changer les normes comptables internationales pour y insérer des éléments de durabilité est très compliqué. Par exemple, il est très difficile d'introduire de la durabilité dans le système de 950 milliards de dollars qui couvre les retraités aux États-Unis.

L'autre problème est que les données de durabilité sont aux mains des seuls acteurs financiers alors qu'elles devraient être un « commun digital » de toutes les parties prenantes.

17 Le total investissements tendanciels et investissements supplémentaires atteindrait 182 milliards d'euros. Gaël Giraud *et al.*, *2% pour 2°C ! Les investissements publics et privés nécessaires pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050*, mars 2022, <https://institut-rousseau.fr/2-pour-2c-resume-executif/>

Selon **Jon Sallé**, la valeur des investissements en Europe est de 40 000 à 50 000 milliards d'euros, dont 22 000 milliards pour des produits financiers réglementés destinés aux particuliers, mais seulement 1 500 milliards qui sont labellisés selon un label de finance responsable. Dans cette part, la finance solidaire est une finance de particuliers qui fait le lien entre des supports d'épargne et des projets à fort impact social et environnemental. Finansol, géré par l'association FAIR, est le plus vieux label de finance responsable en Europe, puisqu'il a plus de 25 ans. Aujourd'hui, près de 180 produits financiers sont labellisés « finansol ». C'est le seul label qui garantit à l'épargnant qu'une partie de son argent va être investi à côté de chez lui, dans une crèche, dans une centrale énergétique, dans la rénovation du bâtiment pour des personnes très fragiles qui n'auraient pas accès aux HLM, etc. Environ 24 milliards d'euros sont placés sur ces produits finansol, dont 3 milliards dans des structures sociales et solidaires parmi lesquels 1 milliard dans l'habitat humaniste, 200 millions dans des prêts aux particuliers fragiles, 700 millions d'euros auprès de 1 350 organisations bénéficiaires de tout type (50 % dans le social, 30 % dans l'environnement). La tendance est à l'intégration de la dimension environnementale dans les projets sociaux à vocation sociale ou à finalité énergétique, avec des acteurs comme Enercoop, Energie partagée, etc., ainsi que l'éducation à l'environnement.



Marie Ekeland, à droite, avec Oriane Wegner et Jon Sallé

Marie Ekeland axe son travail sur l'investissement dans des start-ups innovantes. L'investissement change les usages et devient une partie intégrante de la société dans laquelle on vit, si bien qu'investir revient à s'interroger sur ses choix, sur le type de société que l'on veut favoriser, dans laquelle on veut et voudra vivre. Cette question quasi existentielle est complètement inverse de la manière dont la finance fonctionne d'habitude car celle-ci regarde ce qui a permis de gagner beaucoup d'argent dans le passé pour permettre de gagner encore plus demain, et n'a pas de considération sociétale.

Ainsi, la principale innovation du fonds d'investissement 2050 est de contribuer à un futur fertile d'une société saine, qui vit et produit de façon durable, où chacun peut manger à sa faim, prendre soin de sa santé, etc. Investir, c'est façonner l'avenir. Un objectif est de restaurer la confiance avec un système de traitement de l'information qui permettent que les démocraties fonctionnent, mais aussi un système assurantiel qui couvre les nouveaux risques et un système bancaire qui permette de financer cette transition sur le long terme.

La stratégie du fonds 2050 est de poser des objectifs absolus à partir de l'observation des problèmes, l'épidémie d'obésité liée au système agroalimentaire par exemple, et d'y associer des décisions d'investissements cohérentes. Cela signifie que financer des entreprises ne suffira pas. Il est judicieux de financer aussi des écosystèmes, c'est-à-dire des ressources stratégiques et des communs qui permettront de dénouer les nœuds systémiques. Dans cette logique, le fonds investit 10 % dans du savoir partagé, de la recherche pure, du plaidoyer, des modèles de données ouvertes pour arriver à faire en sorte que l'on puisse fédérer, accélérer les transformations systémiques.

Un deuxième sujet est de déterminer quelles entreprises financer. Il faut que celles-ci arrivent à aligner leurs propres intérêts économiques avec ceux de la société et ceux de la finance. Le fonds 2050 utilise pour cela des modèles de fonctionnement systémique et non des modèles mathématiques d'optimisation de rentabilité. En considérant des variables en même temps, on évite que la rentabilité soit antinomique de la question des impacts.

Discussion

La discussion qui suit évoque les données d'impacts et leur valorisation, les modèles de comptabilité écologique, les insuffisances des labels de finance verte. Sur les données d'impacts, **Marie Ekeland** précise que les données ESG sont en train d'évoluer avec le cadre réglementaire européen. Les données d'impacts d'entreprises sont spécifiques et doivent intégrer la dimension des risques climatiques et environnementaux mais il n'y a pas de façon consensuelle de les calculer. Les indicateurs qui permettent à la fois de mesurer un risque et à terme de l'intégrer dans la performance sont encore dans une phase de R&D, notamment dans le cas de la biodiversité.

Sur la comptabilité écologique, **Maxime Mathon** se félicite que la science percute le monde de la finance. Mais celui-ci est plutôt dans l'attente d'un consensus sur la façon d'utiliser les données scientifiques portant sur les impacts. Ses acteurs comprennent toutefois qu'il va falloir se former à ces données pour se faire une idée de l'avenir. L'Institut Rousseau, indique **Oriane Wegner**, préfère se concentrer sur d'autres horizons de réflexion moins exigeants pour la transformation des esprits, comme la commande publique, qui représente 10 % du PIB et sur laquelle on peut jouer assez vite pour réduire notre empreinte écologique, ou encore les fameux critères européens de convergence budgétaire dont la pandémie a montré qu'ils pouvaient être assouplis.

Sur la question des labels responsables, **Jon Sallé** indique que les labels responsables sont effectivement assez critiqués. Le fonctionnement d'un label ISR est en fait de réduire divers investissements, en fonction de critères ESG : on évalue la prise en compte et la pratique de domaines sociaux et environnementaux et de bonne gouvernance des entreprises, et on réduit l'investissement dans l'entreprise mal notée. Du même coup, le label évalue dans quelle mesure l'ESG est un risque pour l'entreprise, et il est critiqué pour laisser de côté les externalités de l'organisation. L'intention du label ne correspond pas forcément à sa réalité.
